



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Secrétariat Général

PROCES-VERBAL
Réunion du Conseil Municipal
du 20 MARS 2026 à 18h00

Présents : Philippe ROLLET, Dominique JACON, Nathalie VARNIER, Christian FRAISSARD, Josiane VIGIER, Mario MANGANO, Françoise COSTA, Daniel DA COSTA, Pascale OUSTRY, Frédérique ROULET, Jean-Paul MARGUERON, Nelly DETRAUX, Clarisse SPAGNOL, Daniel GENERO, Jean-Marc DUFRENEY, Eric FAUJOUR, Martine ANDREYS, René PERETTO, Marc JEACOMINE, Corinne ROLLIER, Nadine CECILLE, Luigi GALLO, Patrick PRINCE, Sylvain LECOMTE, Noël CARNEC, Valérie BOCHET, Julie VERDUN, Marie DAUCHY.

Absente excusée : Carole DEMATTEIS (arrivée à 18h16).

Secrétaire de séance : Luigi GALLO

Date convocation : 16 mars 2026

Conseillers en exercice : 29

Présents : 28

Votants : 28

Diffusion : Conseil Municipal, services municipaux, site internet de la Commune.

Monsieur Philippe ROLLET annonce l'ouverture du premier Conseil Municipal du mandat 2026/2032.

Il propose tout d'abord d'observer une minute de silence à la mémoire du soldat Arnaud FRION du 7ème bataillon de chasseurs alpins de Varcès, tué lors d'une attaque de drone visant une base militaire située dans le KURDISTAN IRAKIEN.

Il invite le Conseil Municipal à approuver le Procès-Verbal de la séance du 11 février 2026. En l'absence de remarque, il est approuvé à l'unanimité.

Il rappelle à l'Assemblée les résultats de l'élection municipale du 15 mars 2026 :

- ⇒ Liste « **SAINT-JEAN DE MAURIENNE RÉUNIS POUR L'AVENIR** » : 1 619 voix.
- ⇒ Liste « **SAINT-JEAN, AVEC VOUS !** » : 1 118 voix.

Il installe les élus suivants :

Pour la liste « SAINT-JEAN DE MAURIENNE RÉUNIS POUR L'AVENIR » : 23 élus :

Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Dominique JACON, Nathalie VARNIER, Christian FRAISSARD, Nadine CECILLE, Jean-Paul MARGUERON, Pascale OUSTRY, Mario MANGANO, Corinne ROLLIER, Daniel DA COSTA, Josiane VIGIER, Luigi GALLO, Clarisse SPAGNOL, Eric FAUJOUR, Martine ANDREYS, René PERETTO, Carole DEMATTEIS, Marc JEACOMINE, Nelly DETRAUX, Jean-Marc DUFRENEY, Frédérique ROULET, Daniel GENERO.

Pour la liste « SAINT-JEAN, AVEC VOUS ! » : 6 élus :

Marie DAUCHY, Noël CARNEC, Valérie BOCHET, Sylvain LECOMTE, Julie VERDUN, Patrick PRINCE.

Monsieur Philippe ROLLET propose à l'Assemblée la désignation du secrétaire de séance, en l'occurrence le benjamin de l'Assemblée, Monsieur Luigi GALLO.

La doyenne, Madame Josiane VIGIER, préside la séance conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle procède à l'appel des Conseillers Municipaux :

Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Dominique JACON, Nathalie VARNIER, Christian FRAISSARD, Nadine CECILLE, Jean-Paul MARGUERON, Pascale OUSTRY, Mario MANGANO, Corinne ROLLIER, Daniel DA COSTA, Josiane VIGIER, Luigi GALLO, Clarisse SPAGNOL, Eric FAUJOUR, Martine ANDREYS, René PERETTO, Marc JEACOMINE, Nelly DETRAUX, Jean-Marc DUFRENEY, Frédérique ROULET, Daniel GENERO, Marie DAUCHY, Noël CARNEC, Valérie BOCHET, Sylvain LECOMTE, Julie VERDUN, Patrick PRINCE, présents.

Carole DEMATTEIS, absente excusée.

Le quorum étant respecté, Madame Josiane VIGIER propose la désignation de deux assesseurs : Madame Clarisse SPAGNOL est désignée pour la liste « **SAINT-JEAN DE MAURIENNE RÉUNIS POUR L'AVENIR** » et Madame Julie VERDUN est désignée pour la liste « **SAINT-JEAN, AVEC VOUS !** ».

Elle fait appel aux déclarations de candidature pour l'élection du Maire :

Pour la liste « **SAINT-JEAN DE MAURIENNE RÉUNIS POUR L'AVENIR** » : **Philippe ROLLET**.

Pour la liste « **SAINT-JEAN, AVEC VOUS !** » : **Marie DAUCHY**.

Madame Josiane VIGIER invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Il est rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu à scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

1 - Election du Maire

Il est donc procédé au vote. Chaque Conseiller Municipal met son bulletin de vote dans une urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement :

Nombre de bulletins déposés dans l'urne :	28
Bulletins pour Philippe ROLLET :	22
Bulletins pour Marie DAUCHY :	6
Bulletins blancs :	0
Bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	28
Majorité absolue :	15

Monsieur Philippe ROLLET, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire de Saint-Jean-de-Maurienne. Madame Josiane VIGIER lui adresse toutes ses félicitations.

Monsieur le Maire, nouvellement élu, prend la présidence de l'Assemblée, remercie la doyenne d'avoir officié et prononce un discours.

Carole DEMATTEIS rejoint l'assemblée à 18h16.

Discours de Monsieur Philippe ROLLET :

« Je tenais tout d'abord à vous remercier, et remercier plus globalement la population. Remercier également les élus sortants qui sont présents aussi dans la salle. Ils ont fait un travail remarquable. Je suis élu depuis 1994, je connais parfaitement bien ma Ville, avec différents postes et le mandat dernier fut un mandat exceptionnel par la densité du travail nécessaire. Un chantier qui est hors norme, à nos portes, avec des enjeux extraordinaires pour notre territoire. Et puis, bien sûr l'équipe qui m'entoure. Je crois que nous sommes arrivés à préserver un état d'esprit, un climat de confiance malgré des délais de campagne très courts. Et je crois que nous sommes armés aujourd'hui pour pouvoir assumer notre programme. Un programme ambitieux mais qui répond également à une demande et à une période. Je le dis souvent, nous avons, dans les beaux projets qui ont été réalisés, un travail remarquable sur l'hôpital et nous savons aujourd'hui la difficulté du monde hospitalier. Ce travail qui a été fait dans des délais très courts et en début de mandat ne serait plus possible aujourd'hui car il n'y a plus d'argent, plus de programmes SEGUR et nous l'avons obtenu. Ces investissements arriveront dès l'année prochaine. Ce sont des sujets qui me touchent puisqu'aujourd'hui il s'agit vraiment de services à la population que nous allons amener et puis bien sûr, je vais parler de l'IRM. Il a été exceptionnel par l'accompagnement du Département, de la Région et tous les acteurs qui ont travaillé dessus : le Président de la Communauté de Communes, présent ce soir, a fait un travail remarquable autour de la santé. Et je crois aussi que dans le mandat qui arrive, il y aura d'autres enjeux sur la santé. Nous allons devoir faire face également à des sujets de logements. Nous avons amorcé quelque chose avec Batigère, l'OPAC. Ce sont des logements qui vont arriver sur le marché, en nombre important, qui étaient fermés aujourd'hui et dans un état catastrophique, autrement dit, des passoires énergétiques. Les logements Batigère ou OPAC répondent bien aux demandes des personnes concernées, celles qui se situent sous le seuil. Ce n'est pas le personnel du Lyon-Turin qui vit dans ces logements. Les travaux sur les dépenses énergétiques vont engendrer une hausse du pouvoir d'achat et dans cette période où nous vivons, où tout augmente, on voit bien l'enjeu pour ce public fragile. Je dois rappeler ma responsabilité aujourd'hui qui est de m'adresser à tout le monde. Il y a des gens qui nous ont fait confiance et des gens qui ne nous ont pas fait confiance. Et quand on est Maire d'une Ville, on est Maire de tout le monde.

J'ai garanti de ne créer aucune fracture avec la population, ni aucune communauté. Et c'est aussi une force quand on est élu d'avoir, pendant la campagne, assuré un discours constant et rassembleur. Ce sera la force de demain : créer et renforcer une dynamique qui existe aujourd'hui sur notre territoire. En plus, avec une équipe qui est renouvelée, qui repart. Cela signifie que nous aurons aussi une aura à une échelle Maurienne, communautaire et sur l'ensemble des syndicats. Et puis le travail que nous faisons régulièrement avec d'autres assemblées, comme le Département, la Région, en toute confiance. Nous irons sur chaque dossier comme nous l'avons fait pour le contrat énergétique de TRIMET, FERROGLOBE. Quand il faut aller à Paris, à l'Elysée, dans un ministère, ou même à l'Europe, et bien nous irons pour défendre notre territoire. C'est notre manière de faire, un travail solidaire avec les Grands Elus, les Elus du territoire. Je vous renouvelle mes remerciements de confiance et je sais la tâche qui est la mienne. J'ai bien prévenu tous les colistiers de la tâche qui est la leur puisque c'est bien collectivement que nous arriverons à passer ce challenge que nous nous sommes donnés pour 2026 – 2032 voire 2033. Nous sommes prêts à assumer cette tâche sur les six prochaines années, avec une supplémentaire si tel sera le cas. Je remercie également le personnel qui a été un peu éprouvé pendant cette campagne. Moi en tout cas, je lui fais confiance. Nous devons évoluer sur certains secteurs et nous le ferons. Remercier, bien sûr, le DGS, qui est à l'œuvre tous les jours pour faire fonctionner les services. Nous devons nous adapter en permanence, que ce soit sur les finances, le cadre de vie, les réglementations. Je rappelle également que nous avons une situation financière saine, très saine, et nous l'évoquerons au prochain Conseil Municipal puisque nous allons voter un budget supplémentaire. Merci à toutes et tous. »

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la charte de l'élu local. Un exemplaire papier de cette charte est distribué à chaque Conseiller Municipal.

Sous la présidence de Monsieur Philippe ROLLET, élu maire, le nouveau Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

2 – Fixation du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire précise qu'en vertu de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Il demande donc à l'Assemblée de délibérer pour fixer à 8 le nombre d'adjoints pour la durée du mandat 2026/2033.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de fixer à 8 le nombre d'adjoints.
Vote à l'unanimité.

Election des Adjoints

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales les adjoints sont élus parmi les membres du Conseil Municipal au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. L'article L. 2122-4 du CGCT précise que le vote a lieu au scrutin secret.

Monsieur le Maire propose les candidats de la liste « **SAINT-JEAN DE MAURIENNE RÉUNIS POUR L'AVENIR** » :

Dominique JACON
Nathalie VARNIER
Christian FRAISSARD
Josiane VIGIER
Mario MANGANO
Françoise COSTA
Daniel DA COSTA
Pascale OUSTRY

Il est donc procédé au vote. Chaque Conseiller Municipal met son bulletin de vote dans une urne.

Monsieur le Maire invite les assesseurs (Clarisse SPAGNOL et Julie VERDUN) à procéder au dépouillement.

Nombre de bulletins déposés dans l'urne :	28
Bulletins pour la liste « SAINT-JEAN DE MAURIENNE RÉUNIS POUR L'AVENIR » :	22
Bulletins blancs :	6
Bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Monsieur le Maire déclare donc élus adjoints :

Dominique JACON, Nathalie VARNIER, Christian FRAISSARD, Josiane VIGIER, Mario MANGANO, Françoise COSTA, Daniel DA COSTA, Pascale OUSTRY.

Il précise qu'un arrêté de délégation sera pris dans les prochains jours pour chaque adjoint et adjointe.

Monsieur le Maire se lève et invite ses collègues adjoints à le rejoindre. Il les félicite individuellement avant de leur remettre leur écharpe d'adjoint et précise la nature des délégations qui feront l'objet d'arrêtés individuels.

Dominique JACON

Maire adjoint chargé de la sécurité, des secours, du devoir de mémoire, de l'urbanisme, correspondant défense

Nathalie VARNIER

Maire adjointe chargée des grands chantiers, de l'assainissement et de l'environnement

Christian FRAISSARD

Maire adjoint chargé des finances, des ressources humaines et des cimetières

Josiane VIGIER

Maire adjointe chargée de la culture, du patrimoine et de la citoyenneté

Mario MANGANO

Maire adjoint chargé des travaux et du cadre de vie

Françoise COSTA

Maire adjointe chargée des jumelages, du commerce, de l'animation et de l'événementiel

Daniel DA COSTA

Maire adjoint chargé des sports et des associations

Pascale OUSTRY

Maire adjointe chargée de la vie scolaire et de l'accueil mairie

3 - Création de postes de Conseillers Municipaux Délégués

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2122-18 du CGCT donne la possibilité de délégation de fonctions aux Conseillers Municipaux. Ces délégations peuvent être accordées sans limitation du nombre de bénéficiaires sous réserve que chaque adjoint désigné soit titulaire d'au moins une délégation. Ainsi l'application de l'article L. 2122-2 et L. 2122-18 permet au maire de donner des délégations de fonctions à des Conseillers Municipaux dès lors que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation.

Il convient toutefois dès à présent d'en fixer le nombre et de les désigner de manière à ce qu'ils puissent figurer sur le tableau de répartition des indemnités allouées au titre de l'exercice des fonctions d'élu municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à 7 le nombre de postes de Conseillers Municipaux Délégués.

Sont nommés Conseillers Municipaux Délégués :

Madame Nadine CECILLE

Conseillère municipale déléguée chargée de la citoyenneté et des quartiers

Monsieur Marc JEACOMINE

Conseiller municipal délégué chargé des travaux

Madame Frédérique ROULET

Conseillère municipale déléguée chargée des finances

Madame Carole DEMATTEIS

Conseillère municipale déléguée chargée des sports et de la vie associative

Madame Corinne ROLLIER

Conseillère municipale déléguée chargée des commerces

Madame Martine ANDREYS

Conseillère municipale déléguée chargée de la propreté et du cadre de vie

Monsieur Luigi GALLO

Conseiller municipal délégué chargé de la communication

Vote à l'unanimité, 6 abstentions : Marie DAUCHY, Noël CARNEC, Valérie BOCHET, Sylvain LECOMTE, Julie VERDUN, Patrick PRINCE.

. Monsieur le Maire rappelle que jeudi 26 mars prochain, la Commune recevra la Caravane des métiers, de 9h00 à 16h30, au Champ de Foire. C'est à l'initiative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Des entreprises de Maurienne siègeront également sur place.

. Il informe l'assemblée des prochains Conseils Municipaux :

- 🚩 Mercredi 8 avril 2026,
- 🚩 Mercredi 6 mai 2026,
- 🚩 Mercredi 17 juin 2026.

. Il reviendra auprès de Madame Marie DAUCHY pour les différents postes à pourvoir au sein des diverses commissions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h54.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Philippe ROLLET

Luigi GALLO

